

COMMUNE de
La Capelle et
Masmolène

Département du Gard

Délibération du conseil municipal

DM 2

BP M 57

N°45/2024

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du Jeudi 19 décembre 2024 à 19h00			
Date de la convocation 14/12/2024		L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 19 décembre 2024 à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.			
Date d'affichage de la convocation 14/12/2024		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers : 11	1 – Monsieur GAYTE Xavier	X			
	2 – Madame CREISSEN Viviane	X			
	3 – Monsieur PAUL François	X			
	4 – Monsieur SERRES Hervé		X		DURANDO Françoise
En exercice	9	5 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
Quorum	5	6- CLAUX Elodie	X		
Présents	7	7 – Madame DURANDO Françoise	X		
Représentés	1	8- FORIEL Jonathan	X		
Votants	8	9 – GIULIANI Stéphanie		X	
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGT) CREISSEN Viviane		ADOpte A L'UNANIMITE			

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

Il est proposé conformément au respect des principes de sincérité et d'équilibre du budget, la délibération modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	libellé	dépenses
D 01	6283	Frais de nettoyage des locaux	-5 500.00
D 12	6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	+ 5 500.00
TOTAL			0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Le Maire,

Xavier GAYTE



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr